



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 23 octobre 2020

LE DÉPARTEMENT SAUVE LE PALAIS DU PARLEMENT DE L'ABANDON

Lors de la séance publique aujourd'hui, le Département de l'Isère a adopté le projet de rénovation de l'emblématique Palais du Parlement de Grenoble, classé et inscrit aux Monuments historiques, pour le valoriser et lui redonner vie. Le bâtiment accueillera notamment le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.

Le Palais du Parlement sera rénové

Le Palais du Parlement du Dauphiné, situé sur la place Saint-André, classé et inscrit Monuments historiques dans sa totalité, est en partie désaffecté depuis le départ de la Justice en 2004. Acculé par le temps, cet édifice emblématique du patrimoine de Grenoble, de l'Isère et du Dauphiné, allant de la fin du Moyen-âge, de la Renaissance au XIXe siècle, va connaître une seconde vie.

L'assemblée départementale a voté ce jour, la composition finale de cette opération, ainsi que sa mise en œuvre juridique et financière. Les objectifs principaux sont de rénover et de valoriser ce bâtiment historique, dans une cohérence architecturale générale, afin de le faire (re)découvrir au public et de lui redonner la place qui lui revient dans l'histoire et le patrimoine du Dauphiné du Moyen-âge à nos jours.

Propriétaire du bâtiment, le Département s'est en effet lancé depuis 2018 dans un projet patrimonial, culturel et touristique de grande envergure avec la restauration et la réaffectation des espaces, comprenant entre autres l'installation du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère (MRDI), l'ouverture au public des salles historiques (décors exceptionnels des XVIe et XVIIe siècles), l'installation d'Isère attractivité et un projet porté par un promoteur privé sur les parties plus communes.

Le Palais du Parlement s'inscrira ainsi parmi les premiers équipements culturels du Département valorisant le patrimoine de Grenoble, de l'Isère, du Dauphiné. La collectivité conservera la majorité des surfaces à savoir 56 % de l'ensemble, soit plus de 6200 m² de surface. La partie privée représentera 44 % de l'ensemble, soit plus de 4900 m².

Le Musée, Isère Attractivité, les salles historiques

S'agissant de la partie publique, le Département conservera la propriété et l'usage des espaces remarquables constitués notamment des salles du 1er étage, dont il assurera lui-même la valorisation et pour partie, la transformation afin d'accueillir :

- le MRDI qui sera relocalisé au rez-de chaussée et au premier étage du Palais, avec plus de 1400 m² de surface utile. Cette nouvelle implantation lui permettra d'en renouveler la muséographie et de



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

disposer d'espaces supplémentaires, notamment pour le développement de l'accueil, de la boutique, des expositions temporaires, du centre de documentation, des salles pédagogiques et hors sac, d'un espace logistique. Les surfaces d'exposition seront supérieures à l'existant avec en plus la possibilité d'utiliser occasionnellement les grandes salles patrimoniales, décuplant ainsi la capacité d'expression du musée, à l'étroit dans ses bâtiments actuels rue Hébert (avec seulement 1000 m2) ;

- l'Agence départementale « Isère attractivité » qui bénéficiera après rénovation et réagencement des espaces intérieurs d'une visibilité exceptionnelle auprès du public en tirant partie d'espaces de réception idéaux au titre de son action ;

- la restauration et la valorisation des salles historiques pour en permettre la visite et l'utilisation pour des événements (conférences, réunions...).

S'agissant de la partie privée, depuis sa désignation, l'opérateur lauréat de l'appel à projet du Département, a confirmé les propositions formulées dans sa candidature, en précisant son projet technique visant à aménager plus de 35 logements et 1 local professionnel.

Le promoteur prendra une partie des coûts à sa charge (11,52 M€), le coût restant pour le Département étant de 9,55 M€. Les travaux démarreront en février 2021.

« Le Palais du Parlement a été laissé à l'abandon et fait les frais d'années d'inaction politique et d'absence d'ambition culturelle et patrimoniale. Ce joyau de l'Isère est en train de tomber en décrépitude. Il pleut à l'intérieur, les murs moisissent... Il est urgent d'agir sur ce site. Et les travaux seront forcément importants. L'ancienne majorité l'a laissé durant 15 ans sans soins. Elle continue aujourd'hui : elle a voté contre ou s'est abstenue en séance publique lors du vote de ce projet. C'est regrettable. Une telle cause patrimoniale et culturelle devrait nous réunir. L'objectif du projet est simple : rendre toute sa place au Palais du Parlement en tant que joyau emblématique de Grenoble et de l'Isère », souligne le Président du Département Jean-Pierre Barbier.